

Programme

Accueil et propos introductifs, **F.Safi**,
Professeur à l'université Clermont Auvergne 9H

Remerciements par les étudiants du Master 2
Droit pénal et sciences criminelles 9H15

I-/ Les fondements de la
responsabilité pénale des personnes
morales

Quelles personnes morales ?

Quelles personnes morales
responsables devant les juridictions
françaises ? **R.Parizot, Professeur**
à l'Université Paris Nanterre 9H30

Quelles personnes morales responsables
devant les juridictions internationales ? 9H50
L'exemple du groupe Wagner et des
entreprises russes, **G. Poissonnier,**
Magistrat.

Quelles spécificités pour la
responsabilité pénale des personnes
morales pour les infractions
internationales ? **O.Cahn, Professeur à**
l'Université de Cergy 10H10

PAUSE ☺

Quels droits ?

Quelles spécificités du droit pénal
français à la lumière du droit comparé ? 10H50
M. Lassalle, Maître de conférences à
l'Université de Bourgogne et **K. Mariat,**
Maître de conférences à l'Université
Paris Nanterre

Quelles répercussions en droit civil
sur les contrats en cours ? **Y-M.**
Laithier, Professeur à l'Université
Panthéon-Sorbonne, Paris 1 11H20

PAUSE MIDI

II-/ La mise en œuvre de la
responsabilité pénale des personnes
morales

Quelle compétence pour les
juridictions pénales françaises ? 14H
L.Desessard, Professeur à
l'Université de Poitiers

Quelle coopération
internationale ? **T.Herran,** 14H20
Maître de conférences à
l'Université de Bordeaux

Une exonération de la
responsabilité est-elle
envisageable ? **B. Drevet, Docteur** 14H40
en droit, ATER à l'Université
Clermont Auvergne

PAUSE ☺

Quelles peines et quelle
exécution ? **P.Jouette, Maître de** 15H20
conférences à l'Université de
Poitiers

La responsabilité pénale des
personnes morales pour une 15H40
infraction internationale : mythe
ou réalité ? **V. Malabat, Professeur**
à l'université de Bordeaux